



APPEL D'OFFRES AO-17-06-P

TRAVAUX D'IMPLANTATION ET DE RÉFECTION DE TROTTOIRS DANS LA VILLE DE MARIEVILLE POUR L'ANNÉE 2017

La Ville de Marieville sollicite des soumissions pour des travaux d'implantation et de réfection de trottoirs pour l'année 2017.

Les documents d'appel d'offres peuvent être obtenus au Système électronique d'appel d'offres (SE@O) au site internet www.seao.ca ou au numéro de téléphone suivant 514 856-6600 ou sans frais au 1 866 669-SEAO (1 866 669-7326), à compter du **15 février 2017**, moyennant le paiement des frais établis par le SE@O, selon la grille des tarifs.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules fournies par la Ville en trois (3) exemplaires (un (1) original et deux (2) copies) et être accompagnées des documents requis, le tout sous enveloppe scellée et adressée, portant le nom du soumissionnaire et la mention « **APPEL D'OFFRES AO-17-06-P – TRAVAUX D'IMPLANTATION ET DE RÉFECTION DE TROTTOIRS DANS LA VILLE DE MARIEVILLE POUR L'ANNÉE 2017** ». Elles seront reçues au service du Greffe, à l'Hôtel de Ville de Marieville sis au 682, rue Saint-Charles, Marieville (Québec) J3M 1P9, **jusqu'à 13 h 45, le 6 mars 2017** et seront ouvertes publiquement à l'Hôtel de Ville aussitôt que possible après 13 h 45, le 6 mars 2017. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture.

Pour tout renseignement, quel qu'il soit, le soumissionnaire doit s'adresser uniquement à monsieur Marcel Gauthier, responsable de l'information aux soumissionnaires au 450 460-4444, poste 285 ou au courriel m.gauthier@ville.marieville.qc.ca. Le fait pour un soumissionnaire de tenter d'obtenir de l'information de toute autre personne à la Ville de Marieville, membre du Conseil ou employé municipal, consultant ou mandataire de la Ville, constitue une contravention passible du rejet de sa soumission et autres sanctions.

Le présent contrat est assujéti à l'ACCQO (Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario) et à l'AQNB (Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (2008)).

La Ville de Marieville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation ou frais quelconque envers les soumissionnaires.

Donné à Marieville, le neuf février deux mille dix-sept (9 février 2017).

La greffière,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 17-07